

COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt, le jeudi 2 juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 26 juin 2020

Secrétaire de séance : Lynda JAOUEN

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid-Gabriel FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Murielle LECOEUICHE, Lucie MARCILLAT, Patricia FAGON-ROUDAUT, Baptiste DESBOIS, Dolorès LOTTON, Sébastien AUTRET, Jean-Luc CORRE, Laurent FAVÉ, Didier CUELLO.

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 15 - votants : 15

* * *

2020-24 : ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des Conseillers Municipaux.

2020-25 : SUBVENTIONS MUNICIPALES 2020

La Conseil Municipal propose de répartir de la manière suivante le montant de la subvention attribuée à chaque association.

| | |
|---------------------------------|-------|
| Comité d'animation | 500 € |
| Amicale laïque | 500 € |
| Société de chasse | 100 € |
| Youth-Club | 100 € |
| Association Alizarine Plouédern | 50 € |
| Amicale cyclotouriste Plouédern | 50 € |
| GRS Plouédern | 50 € |

TOTAL **1 350 €**

Le Conseil Municipal approuve cette proposition, à l'unanimité des membres présents.

2020-26 : TARIFS LOCATIONS DES SALLES A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants pour la location des salles communales à partir du 1^{er} janvier 2021 :

| | Personnes de l'extérieur | | |
|-------------------|--------------------------|---------|---------|
| | 1 jour | 2 jours | 3 jours |
| Maison commune | 190 € | 285 € | |
| Salle polyvalente | 250€ | 345 € | 390 € |

| | Habitants de TREMAOUEZAN et personnel communal | | |
|-------------------|--|---------|---------|
| | 1 jour | 2 jours | 3 jours |
| Maison commune | 65 € | 85 € | |
| Salle polyvalente | 105 € | 140 € | 165 € |

Tarif de location de la salle polyvalente ou de la maison commune à la demi-journée, sur semaine, sous réserve de disponibilité des locaux, à l'occasion de « cafés familiaux » après cérémonie d'obsèques : 50 €.

Pour les entreprises : 1 jour = **300 €**

Caution : **500 €**.

2020-27 : COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS : GROUPEMENT DE COMMANDES « FOURNITURES DE PRODUITS D'HYGIENE ET VIRUCIDES DANS LE CADRE DE L'EPIDEMIE DE COVID-19 »

Dans un objectif d'économies d'échelle et de mutualisation des procédures de marchés publics, il est proposé de constituer :

- Un groupement de commandes pour l'achat de produits d'hygiène et virucides dans le cadre de l'épidémie de covid-19
Durée du marché : 1 an renouvelable 1 fois.
Coordonnateur : CCPLD

Le groupement de commandes est institué par une convention qui précise les membres du groupement, l'objet, le rôle du coordonnateur, le rôle des membres et les modalités de tarification.

DÉLIBÉRATION :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2113-6 et suivants du code de la commande publique,

Vu le projet de convention du groupement de commande,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Article 1 : approuve la convention constitutive du groupement de commande cités ci-dessus,

Article 2 : désigne la Communauté comme coordonnateur des groupements de commandes et la C.A.O. (Commission d'Appel d'Offres) de la Communauté comme C.A.O. de ces groupements,

Article 3 : autorise le Maire à signer cette convention et tout avenant relatif à celle-ci.

QUESTION DIVERSE

2020-28 : LIVRE SUR L'HISTOIRE DE TREMAOUEZAN

Jean-Pierre COAT, Adjoint-Maire, informe l'assemblée qu'il est en contact avec Monsieur LE ROUX, natif de Trémaouézan, proposant d'offrir à la Mairie le livre qu'il a écrit sur l'histoire de la commune.

Cette remise pourrait se faire lors d'une réception en Mairie, en présence de la presse locale.



Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20 h 20.